

N/REF : 28/08/2025 16H48 C:000003 I:80062
V/REF : AC/C26762
V/Email reçu le Jeudi 28/08/2025 a 16H48

SELON DEVIS N° 5080006

V/REF.IMM. BJR

IMMEUBLE : BEAUSEJOUR - BJR
2, ALLEE DES HORTENSIAS
. 35310 MORDELLES

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

Rennes, le

18 Septembre 2025

Référence Marché: 024071-ELT-003

LOCALISATION : ALLÉE 2 HORTENSIAS - SOUS SOL

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N°5080006 DU 01/08/2025
D UN MONTANT DE 732,91 EUROS TTC

Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 12/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET MATÉRIEL
MISE HORS TENSION
IDENTIFICATION DES CIRCUITS ÉLECTRIQUES TABLEAU POMPES DE RELEVAGE
DÉPOSE DU TABLEAU POMPES DE RELEVAGE
FOURNITURE ET POSE D'UN COFFRET ANTI VANDALISME
FOURNITURE, POSE ET RACCORDEMENT DU TABELAU POMPES DE RELEVAGE
MISE EN TENSION
CONTRÔLE DU BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 12/09/25 a 15H44 M. E ROCHE

MB TT EMAIL ENVOYÉ LE 01/08/25 A 16H19 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	666,29	666,29
	TOTAL H.T.		666,29
	T.V.A. a 10,00%		66,62
	TOTAL T.T.C.En EURO		732,91

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.